

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MAI 2025

N°017_2025

DATE DE LA CONVOCATION :
14/05/2025
DATE D’AFFICHAGE :
14/05/2025

Nombre de membres

En exercice : 15
Présents : 12
Absent : 3
Ayant donné procuration : 0

OBJET : Modification de la formule d’adhésion à l’agence technique départementale Vaucluse Ingénierie

L’an **DEUX MILLE VINGT CINQ** et le **VINGT**, à vingt heure huit, le Conseil Municipal de la Commune de La BASTIDONNE s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de **MAI** sous la présidence d’**Emma LEON, Maire** et la désignation de Madame Laurence PETIT en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Emma LEON, Jean Charles BARBANT, Jacques DECUIGNIERES, Thierry DELESCLUSE, Gérard GRELET, Amelle HAFAFSA, Eric LEVANTIS, Vincent MARTIN, Thomas NERVI, Laurence PETIT, Hugues SERVIERE, Laure VINCENT.

Absents :

Alexandre HAYEK
Lou LOMBARD
Sandrine PEREIRA

Exposé des motifs

L’agence technique départementale Vaucluse Ingénierie propose trois formules d’adhésion au choix de la commune/la communauté détaillées comme suit :

- Formule 1 : Prestations en voirie/vélo pour une cotisation de 0,50 €/habitant (ex-DACT)
- Formule 2 : Prestations en aménagement des espaces publics et bâtiments/équipements publics par paiement d’une cotisation forfaitaire par strates de population dont les montants sont détaillés en annexe 3 (50 Euros pour la commune de La Bastidonne)
- Formule 3 : Totalité des prestations par versement des deux cotisations dues au titre des formules 1 et 2,

La commune a signé le 09/10/2024 une convention pour la formule 1, d’assistance aux collectivités adhérentes de l’Agence technique départementale Vaucluse ingénierie dans les domaines de la voirie et du Vélo.

La collectivité souhaite bénéficier de la totalité des prestations de l’agence technique départementale, La formule d’adhésion choisie, la cotisation est payable chaque année,

Visas :

Vu la délibération du Conseil municipal n°041-2024 du 25 juin 2024 approuvant l’adhésion à l’agence technique départementale Vaucluse Ingénierie selon la formule 1,

Vu la délibération n° 2024-01 de l’Assemblée générale constitutive de l’agence technique départementale Vaucluse Ingénierie en date du 7 juin 2024, approuvant les statuts de la structure,



Vu la délibération n° 2024-03 de l'Assemblée générale constitutive de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie en date du 7 juin 2024, approuvant les missions et tarifs de l'agence technique départementale,

Au vu de ce qui précède, ouï l'exposé de Monsieur Jacques DECUIGNIERES, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A L'UNANIMITE

- ▶ **ADHERE** à l'Agence Technique Départementale Vaucluse Ingénierie, selon la formule d'adhésion N° 3
- ▶ **AUTORISE** Madame la Maire à verser à l'Agence Technique Départementale Vaucluse Ingénierie la cotisation annuelle correspondant à la formule d'adhésion N°3 par la commune
- ▶ **AUTORISE** d'inscrire au budget le montant nécessaire pour la réalisation de cette modification.

Fait à La Bastidonne,
Le 20 mai 2025.

Madame La Maire,
Emma LEON



Le Secrétaire de séance,
Laurence PETIT.